



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Guide de la rentrée 2020



Sommaire

p.4

Rentrée scolaire : les mesures sanitaires

p.6

Les écoles : un budget entièrement pris en charge par la Ville

p.10

Organisation de la semaine

p.13

Les temps d'accueils périscolaires

p.18

Les accueils de loisirs

p.20

L'offre éducative de la Ville sur le temps scolaire

p.23

S'impliquer dans la vie de l'école

p.26

Le système de paiement des prestations

p.28

Les interlocuteurs et services en ligne

p.30

Annuaire des écoles de la Ville



Retrouvez ce guide en version enrichie sur le site de la ville : saint-maur.com rubrique kiosque

Édito

Septembre, c'est l'heure de la rentrée des classes. Moment attendu par les enfants et les parents, c'est une étape particulièrement importante pour une entrée en école maternelle ou à l'école élémentaire. Cette année, c'est une rentrée particulière marquée par la crise sanitaire. Le service public municipal en lien avec l'Éducation nationale a tout mis en œuvre pour que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions.

Ce guide vous accompagne tout au long de l'année et permet à chacun de se repérer dans l'organisation de l'école à Saint-Maur. Il vous fournit toutes les informations relatives à l'inscription à la cantine, aux activités organisées dans le cadre périscolaire, au déroulement d'une journée d'école, aux activités sportives, culturelles, en matière de développement durable, aux classes de découvertes. Parmi les dispositions prises pour les repas des enfants, la ville de Saint-Maur a mis en place depuis plusieurs années le bio dans les repas, l'instauration d'un repas végétarien ou le menu à 4 composantes dans les cantines.

Comme chaque année, des travaux ont été réalisés dans les écoles afin qu'enfants, personnels municipaux et équipes enseignantes retrouvent des locaux entretenus, rénovés ou refaits à neuf.

Bonne rentrée à Saint-Maur !



Sylvain Berrios
Maire de Saint-Maur

Rentrée scolaire : les mesures sanitaires

En raison du contexte sanitaire actuel, la rentrée s'est déroulée avec des adaptations. La Ville applique le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation nationale publié le 20 juillet dernier et mis à jour le 26 août qui assouplit les règles de distanciation physique et la limitation du brassage des élèves pour permettre le retour à l'école de tous les enfants. Tous les personnels municipaux (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, gardiennes, personnels périscolaires et de la cuisine centrale), sont mobilisés et demeurent vigilants sur le nettoyage et l'application des gestes barrières : un grand merci à eux !

Les dispositions mises en place

● Port du masque obligatoire pour les adultes

Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels en présence des élèves. Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire, pour les élèves d'élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

L'obligation du port du masque est obligatoire pour les parents ou responsables légaux et élargie sur le domaine public par arrêté préfectoral.

● Accès aux établissements scolaires

Concernant l'accès des parents aux établissements scolaires, compte tenu du contexte sanitaire, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a souhaité s'aligner sur les consignes appliquées en temps scolaire.

● À l'extérieur de l'école

Devant les établissements scolaires, les marquages au sol "petits pas" de distanciation physique indiquent les distances à respecter. Les parents sont invités à limiter au maximum les regroupements devant les écoles.

Pour rappel : le port du masque est obligatoire sur le domaine public par décret du Préfet.

● À l'intérieur de l'école

Les gestes barrières, en particulier les consignes de lavage de mains, seront rappelés et assurés sous la surveillance des adultes pour les plus jeunes enfants.

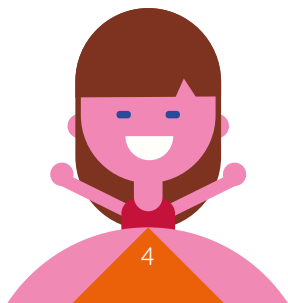
Les locaux sont régulièrement ventilés et le protocole de désinfection assuré de manière rigoureuse par les agents de la Ville qui effectuent le nettoyage

quotidien et approfondi de l'ensemble des écoles.

La Ville prend en charge la commande et la livraison de tout le matériel sanitaire (gels, savon etc.) et des équipements professionnels des personnels municipaux.

● Temps périscolaires

Les temps périscolaires (accueils du matin, du midi, du soir et étude) reprennent dans le mode habituel, ainsi que les accueils de loisirs du mercredi.



ECOLE MATERNELLE

E MATERNELLE
WITH CAVELL



Les écoles : un budget entièrement pris en charge par la Ville

La ville de Saint-Maur attache une importance particulière au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité. Aussi, la municipalité met-elle en œuvre tous les moyens nécessaires pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage, qu'il s'agisse de l'équipement des écoles, des outils pédagogiques mis à disposition et des activités périscolaires proposées. En 2020, le budget dédié au scolaire et au périscolaire s'élève ainsi à plus de 28 millions d'euros.

Les moyens mis à disposition des écoles

La municipalité participe très largement à la vie scolaire : achat de matériel scolaire et pédagogique des enfants, des professeurs, des directeurs d'école, des psychologues et du cabinet médical scolaire, et financement des sorties pédagogiques.



La Ville prend également en charge le salaire des 463 agents scolaires et périscolaires (hors enseignants) qui accompagnent les enfants au quotidien :

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), chargés de s'occuper de l'accueil, de l'accompagnement pédagogique et de l'hygiène des très jeunes enfants ;
- Agents d'entretien et de restauration ;
- animateurs pour les temps périscolaires ;
- Gardiennes.

La ville de Saint-Maur dépense chaque année 80,5€ pour un élève d'école élémentaire, soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale, qui se situe entre 33€ et 37€. La dotation élève est répartie de la manière suivante :

$$\begin{array}{rcl} 67 & \text{€} & \\ + & 9,5 \text{ €} & \text{pour les sorties pédagogiques} \\ + & 4 \text{ €} & \text{pour l'anglais en élémentaire} \\ \hline = & 80,5 \text{ €} & \text{par élève et par an} \end{array}$$

À cette dotation-élève s'ajoute :

$$+ 85 \text{ € de crédits administratifs pour l'école}$$

Entretien et rénovation des bâtiments

Convaincue que la qualité des actions éducatives proposées ne saurait être indépendante du cadre dans lequel interviennent ces actions, la Ville de Saint-Maur a investi **18 millions d'euros** depuis 2017 dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, jamais mis en œuvre jusqu'ici.

Outre les mises aux normes, rénovations et agrandissements prévus, les travaux engagés ont fait l'objet d'une réflexion commune sur l'organisation des espaces et des circulations, sur les équipements (bibliothèques, tableaux numériques interactifs, ...), ainsi que sur les conditions de travail et d'accueil des personnels et des enfants.

À ces investissements s'ajoutent ceux réalisés dans les équipements sportifs (stade Chéron, centre sportif Gilbert Noël) et culturels (théâtre) que les enfants fréquentent sur le temps scolaire.



Depuis la fin de l'année 2019, toutes les classes du CP au CM2 ont été dotées d'un tableau numérique interactif (TNI).

Les TNI ont été installés dans le but de donner une dimension interactive et moderne aux cours, toutes disciplines confondues : anglais, géométrie, histoire... Ils répondent à l'axe numérique porté par les programmes de l'Éducation nationale. Ils suscitent l'intérêt des enfants, facilitent les enseignements et leur permettent de participer de manière ludique aux cours.



La dotation de TNI par la Ville, évaluée à près de 4 000 euros par classe, comprend l'installation et le matériel : le tableau, un ordinateur portable et des stylets, auxquels s'ajoute la formation des enseignants. Deux agents du service informatique de la Ville sont dédiés à ce projet : l'un pour la coordination logistique, le second pour l'accompagnement et la maintenance du matériel dans les écoles.

Les travaux d'été dans les écoles

Chaque été, la Ville profite de la trêve des vacances pour réaliser des travaux dans les écoles. Mise en conformité, rafraîchissement, remplacement d' huisseries, gros travaux de rénovation, création d'espaces potager ou de jardins sont réalisés par des entreprises et par les services techniques municipaux.

Le financement de ces travaux est inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 25 écoles publiques de la Ville. En 2020, près de 7 millions d'euros ont été inscrits dans le budget municipal pour ces travaux. La période de crise sanitaire du Covid 19 a perturbé le planning de réalisation en raison de la moindre disponibilité des entreprises et des délais de réponse aux appels d'offre. Certains travaux ont ainsi dû être décalés dans le temps. Cependant, la Ville a tout mis en œuvre pour qu'une tranche de travaux conséquents puisse se tenir pendant l'été.

● École élémentaire Auguste Marin

D'importants travaux auraient dû démarrer dans cette école avec notamment la première phase d'agrandissement et sa mise en accessibilité, l'agrandissement de l'école avec la création d'une zone de restauration, de classes, de sanitaires, le réaménagement et la réfection de la salle des enseignants, de la bibliothèque. En raison de la crise sanitaire ces travaux ont dû être décalés.

Cependant, des travaux d'aménagement du jardin paysager ont débuté et s'achèveront en novembre prochain. L'objectif de cet aménagement est de redonner au jardin d'honneur de l'école une dimension paysagère et arborée.

Création d'un espace paysager, plantation d'arbres, création d'un jardin potager, installation de supports pour les vélos et les trottinettes, mise en accessibilité, création d'un espace d'attente pour les parents.

290 000 €



Projet des travaux de l'école élémentaire Auguste Marin

● École élémentaire Le Parc-Tilleuls

Création d'un espace supplémentaire dédié aux activités périscolaires sous la forme d'une construction modulaire provisoire, remplacement des luminaires de la cour.

170 000 €

● École maternelle Jules Ferry

Création d'une rampe d'accès handicapés et d'un deuxième accès au jardin d'honneur, mise en place d'arceaux vélos et de supports à trottinettes.

140 000 €

● Groupe scolaire Edith Cavell

Création d'un jardin potager, travaux de rénovation de toiture, remplacement des éclairages par des dispositifs LED dans les couloirs et les sanitaires, installation de bandes occultantes sur la clôture entre le théâtre et la cour de récréation.

140 000 €

● École maternelle Schaken

Remplacement des portes et fenêtres du préau.

28 000 €



Projet des travaux de l'école maternelle Jules Ferry



Installation de bandes occultantes au groupe scolaire Edith cavell

Mais aussi ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

- Remplacement des éclairages par des dispositifs à LED à l'école élémentaire Parc-Est (cour), école maternelle des Mûriers (rotonde), à l'école maternelle Marinville (cour)
- Réfection de sol à l'école élémentaire des Mûriers et l'école élémentaire de Champignol
- Réfection des peintures de l'amphithéâtre à l'école Michelet
- Installation de TNI et câblage réseau dans cinq écoles
- Installation des sonneries de cours à l'école élémentaire Michelet et au groupe scolaire les Châlets



Amphithéâtre de l'école Michelet

Organisation de la semaine

Depuis 2017, les enfants saint-mauriens ont repris le rythme de la semaine de quatre jours. Cette organisation est maintenue à l'identique à la rentrée scolaire 2020-2021.

Nouveau Projet Éducatif Territorial

Après un précédent PEDT (2014-2017), la Ville a souhaité mettre en œuvre un nouveau projet pour 2019-2022, qui définit les priorités d'action et détaille les voies et moyens pour y parvenir afin de continuer à concourir à la réussite scolaire, de favoriser l'accès à la culture pour tous, la pratique des activités sportives et le développement de chaque enfant, en fonction de sa maturité. L'élaboration de ce nouveau PEDT repose sur la volonté de développer des actions communes pour les enfants de 3-11 ans et les jeunes de 11-17 ans afin d'assurer une continuité de la maternelle au lycée.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif avec les différents référents de l'Éducation nationale, les partenaires institutionnels, associatifs, les délégations de parents d'élèves et tous les acteurs éducatifs locaux et municipaux.

Accessible depuis le site internet de la Ville : saint-maur.com
Rubrique Éducation Enfance ▶ 3-11 ans ▶ l'école

Une journée à l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

🕒 **Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 à l'accueil périscolaire. Ils sont encadrés par des animateurs de la Ville.**

À 8h20, ils sont conduits auprès de leur enseignant. La classe débute alors à 8h30 pour l'ensemble des écoliers.

🕒 **À 11h30 commence la pause méridienne :** les enfants peuvent être récupérés par leurs parents, ils sont alors accompagnés à la sortie de l'école par leur enseignant.

Les enfants peuvent aussi déjeuner à la cantine. Ce temps du midi, proposé par le personnel de la Ville, est ponctué de moments de détente et d'activités.

🕒 **À 13h30, tous les élèves retournent en classe** pour entamer la deuxième partie de cette journée scolaire qui s'achèvera à 16h30.

L'enseignant accompagne ses élèves aux portes de l'école où ils sont récupérés par leurs parents. Pour ceux dont les parents ne peuvent les récupérer à la sortie de l'école à 16h30, ces derniers peuvent être accueillis jusqu'à 19h.

Après le goûter, les élèves ont la possibilité de participer aux Ateliers Soleil, de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h pour les élèves d'élémentaire (*voir page 20*).

Un accueil du soir est ensuite assuré jusqu'à 19h.

Bon à savoir

Les jours d'école, vous pouvez récupérer votre enfant le soir, à la sortie de l'école à 16h30, avant le goûter, ou à partir de 17h50 en maternelle, 18h en élémentaire, puis en continu jusqu'à 19h. Une sortie dérogatoire à 17h est également possible.

J'PEUX PAS



J'AI LICORNE

Shaman

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h30	Accueil du midi <i>Repas et Activités</i>	Accueil du midi <i>Repas et Activités</i>		Accueil du midi <i>Repas et Activités</i>	Accueil du midi <i>Repas et Activités</i>
13h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30	Goûter et Récréation <i>puis Ateliers Soleil ou étude surveillée</i>	Goûter et Récréation <i>puis Ateliers Soleil ou étude surveillée</i>		Goûter et Récréation <i>puis Ateliers Soleil ou étude surveillée</i>	Goûter et Récréation <i>puis Ateliers Soleil ou étude surveillée</i>
18h	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

Les temps d'accueils périscolaires



L'accueil périscolaire du matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15)

Pour répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter leur organisation quotidienne, notamment pour les parents qui travaillent, les enfants de toutes les écoles de la ville peuvent être accueillis dans leur école dès 7h30.

Ces accueils sont encadrés par des agents qualifiés et diplômés. Les enfants peuvent dessiner, faire des jeux, lire...



La pause méridienne (du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20)

Chaque jour, en moyenne 5 300 repas sont servis dans les écoles de la Ville, soit près de 82% des élèves.

Des repas variés et équilibrés, validés par la commission des menus à laquelle participent élus, enfants du CME, directions scolaires, parents d'élèves...

L'équipe de la cuisine centrale prépare chaque jour les repas des enfants des écoles de Saint-Maur. Il s'agit d'un service municipal qui fonctionne en liaison chaude : les repas sont préparés chaque matin pour être livrés dans les offices des écoles et consommés le jour même. L'ensemble du personnel d'encadrement, géré par le service périscolaire, a pour consigne d'inciter les enfants à goûter et à manger de tout.



Du bio à tous les repas et un repas végétarien par semaine depuis trois rentrées scolaires

Pain bio, un produit bio au moins par repas, des fruits et légumes, des laitages, du poisson et de la viande issus de filière qualité et de producteurs locaux...

Dans le cadre de son projet de développement durable, la Ville s'engage en faveur du bio, des produits issus de l'agriculture locale, et propose un menu végétarien par semaine !

Et Saint-Maur continue de s'engager contre le gaspillage alimentaire avec 4 composants par repas. Petites faims, grandes faims, pas d'inquiétude, il y en aura pour tous les goûts ! Des "tables de rab" offrent aux gros appétits des produits supplémentaires pour compléter leur repas dans chaque réfectoire.

Des tables de tri ont été installées dans les réfectoires des écoles élémentaires pour sensibiliser au tri sélectif.



Retrouvez sur le site de la Ville le menu des restaurants scolaires

● La restauration scolaire

Réduire le gaspillage alimentaire, optimiser le fonctionnement de la restauration scolaire ou faciliter l'organisation du temps périscolaire... La réservation des repas scolaires présente de nombreux atouts. À l'instar de nombreuses autres villes, Saint-Maur a souhaité mettre en place cette modalité d'inscription.

Il est possible de réserver à l'année, à la semaine, au mois ou sur certains jours seulement. La plateforme permet de réserver et modifier la réservation, jusqu'à 15 jours avant la prestation.

Si la réservation des repas est obligatoire, les enfants peuvent toutefois déjeuner, sans avoir réservé. Une majoration du tarif sera alors appliquée.

La pause méridienne est un temps périscolaire essentiel à Saint-Maur, partagé entre un temps de repas et un temps de détente dans la cour de l'école ou en activité avec les animateurs, en fonction des possibilités de chaque établissement.

463 agents municipaux, dont 290 animateurs interviennent chaque midi auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les équipes d'encadrement sont constituées d'animateurs et d'un référent qui assure le lien avec la direction de l'école et la direction des activités périscolaires en mairie.



L'accueil périscolaire du soir

(lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 16h30 à 19h)



Après la classe, des accueils du soir sont organisés dans chaque école. Les enfants sont encadrés par des animateurs. Après un goûter, fourni par les parents, les élèves ont la possibilité de participer aux Ateliers Soleil, de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h (pour les élèves d'élémentaire). Un accueil du soir, ponctué de temps calmes et de jeux, est ensuite assuré jusqu'à 19h.

Bon à savoir

Le délai de réservation des prestations est à J-15 pour la cantine et toutes les prestations périscolaires sauf l'accueil du matin qui reste accessible sans réservation, et la sortie dérogatoire à 17h (réservation au plus tard la veille à 12h). Réservations via le "portail famille" disponible sur le site internet de la Ville et sur l'application "Saint-Maur ma ville" ou au guichet d'accueil des familles. La réservation est ouverte pour toutes les prestations de l'année scolaire. Jusqu'au 30 septembre, les enfants seront accueillis même si les parents ont oublié de réserver. Mais, à compter du 1^{er} octobre, toute prestation non réservée sera facturée à +50%.

Règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs téléchargeable sur le site internet de la Ville : saint-maur.com

Rubrique Éducation Enfance ▶ 3-11 ans ▶ les accueils de loisirs du mercredi et des vacances



Les Ateliers Soleil

Les Ateliers Soleil sont organisés par la Ville depuis la rentrée 2016 dans les écoles élémentaires et maternelles tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, avec un goûter qui précède les activités. Dans le cadre de la semaine de quatre jours, les élèves peuvent suivre des activités péri-éducatives riches, qui rencontrent un vif succès auprès des enfants et des familles.

Les Ateliers Soleil sont organisés autour de 5 parcours et sur 3 cycles trimestriels :

Parcours 1 :

Faites entrer les artistes !

Parcours 2 :

Bien dans son corps !

Parcours 3 :

En avant les sportifs !

Parcours 4 :

Jeux d'esprit

Parcours 5 :

La nature en ville



● Inscription aux Ateliers Soleil

Pour les écoles maternelles, la participation est libre et n'est soumise à aucune inscription préalable.

Pour les écoles élémentaires, la participation aux Ateliers Soleil est soumise à une inscription préalable obligatoire chaque trimestre : les familles pourront s'inscrire sur le portail famille.

Le nombre de places pour chaque atelier étant limité, les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure. Il faut donc anticiper et ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire, sinon, il risque de ne pas y avoir de places.

L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence de la Ville. Cependant, depuis 2016, la Ville signe des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires par les organismes dédiés. Un appel à projet a été lancé pour l'année scolaire 2020-2021 et l'AOES 94 organisera les études surveillées dans toute la Ville pour cette année scolaire.

Ce temps privilégié, dédié aux devoirs, est encadré par des professeurs et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école, de 16h30 à 18h. Un référent de l'AOES est présent dans chaque école.

L'accompagnement à la scolarité a lieu quatre soirs par semaine, de 16h30 à 18h, dans l'ensemble des écoles.

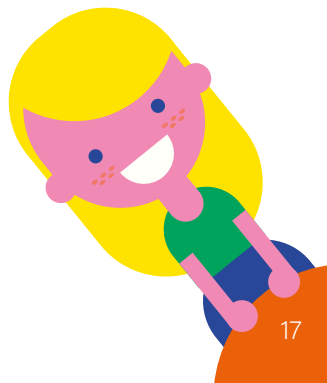
acceptation.



Bon à savoir ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

la terminale), dont les familles rencontrent des difficultés et ne peuvent financer des cours particuliers. Les bénévoles de l'entraide scolaire amicale se déplacent à domicile, une heure par semaine.

Renseignements auprès de Jacqueline Segoufin au
01 42 83 19 95



Les accueils de loisirs

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la Ville assure un accueil des enfants au sein d'accueils de loisirs dédiés à leur tranche d'âge. Encadrés par des animateurs qualifiés, les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.

Les accueils de loisirs connaissent une hausse de fréquentation, à la fois en raison de la qualité de l'offre proposée, de leur proximité avec le domicile des familles (on compte désormais 26 accueils de loisirs) et de l'évolution des rythmes familiaux, avec de plus en plus de familles dont les deux parents travaillent. En 10 ans, le nombre d'enfants accueillis le mercredi a bondi de près de 85%.

L'accueil des enfants se fait sur réservation. Un enfant n'ayant pas réservé ne peut être accepté, sauf si une place est disponible. Dans ce cas, la prestation est majorée de 50%. Pour les mercredis, la réservation doit être effectuée 15 jours avant.

3 possibilités :

- le matin avec sortie entre 11h30 et 12h,
- le matin et le repas avec sortie entre 13h et 13h30,
- la journée avec sortie à partir de 16h30.

Pour les vacances, la réservation est ouverte 6 semaines avant et clôturée 15 jours avant le début des vacances. L'accueil se fait uniquement en journée complète sans sortie intermédiaire possible.



Bon à savoir ● ●

De nombreuses sorties thématiques sont aussi programmées toute l'année, en alternance avec des activités sportives et culturelles accessibles dans la Ville.



L'offre éducative de la Ville sur le temps scolaire

La ville de Saint-Maur a fait le choix de proposer aux écoles un large choix d'activités artistiques et culturelles pour favoriser leur découverte par les enfants. Les principaux équipements culturels de la Ville accueillent tout au long de l'année des groupes scolaires, en fonction de thématiques qui sont co-construites avec l'Éducation nationale et qui s'articulent avec les programmes étudiés en classe. Toutes les actions sont adaptées à l'âge des élèves des différentes classes et les agents de la Ville qui les conduisent sont agréés et évalués par l'Éducation nationale.

Classes de découvertes

Comme la Ville s'y était engagée, l'offre des classes de découverte à l'attention des élèves des classes de CM2 a été renouvelée pour la rentrée scolaire 2019/2020 et se poursuivra en 2020-2021. Des séjours de grande qualité seront proposés aux enseignants et répartis suivant quatre thématiques :

Classe de mer : activités nautiques (voile, sortie en bateau moteur), découverte du milieu marin (pêche à pied et découverte du phénomène des marées)...

Classe de développement durable : découverte de la faune et de la flore, expériences sur les énergies renouvelables, atelier de recyclage et soins aux animaux...

Classe de sciences et technologie avec 3 thèmes au choix : volcanologie, astronomie ou petit scientifique et Futuroscope.

Classe de neige : ski alpin, randonnée en raquette, visite de musées.



Culture

● À la Médiathèque Germaine-Tillion

Un premier ensemble d'actions a pour objectif d'encourager à la lecture, en faisant découvrir le plaisir de lire. Ces actions portent sur les contes, la poésie, la bande dessinée, la recherche documentaire ou encore les illustrations dans un album.

Le pôle multimédia ouvre également largement ses portes avec des séances autour de différents thèmes (la musique de film, la musique classique et les grands opéras, il était une fois le conte, musique du monde...).

Enfin, des mallettes pédagogiques peuvent être prêtées aux écoles, pour que les enseignants poursuivent les actions ou développent leurs propres actions en classe.

En 2019-2020, 183 classes ont sollicité une inscription à cette offre de partenariat.

● Lire dans la bouche : favoriser le goût de la lecture

La Ville est engagée dans une démarche visant à favoriser l'accès au plaisir de lire sous toutes ses formes. En s'appuyant sur les équipes de la médiathèque et du périscolaire, sur les associations de parents d'élèves, elle renforce et promeut les actions de l'Éducation nationale et multiplie les projets originaux : escales lecture, coup de cœurs des écoliers, chasses aux livres, lectures spectacles...

Retrouvez le programme de la charte de la lecture tout au long de l'année sur saint-maur.com

● Au théâtre de Saint-Maur

Le théâtre de Saint-Maur a développé une programmation spécialement adaptée au public scolaire. Pour les plus grands, l'accent est mis sur "des classiques inattendus". Pour les plus jeunes, un travail est réalisé sur des créations originales, donnant un aperçu complet de la richesse des techniques utilisées dans le spectacle vivant.

Les enfants peuvent rencontrer les comédiens et pratiquer eux-mêmes, au cours d'initiations ciblées, les arts du spectacle vivant et un peu plus : création vidéo ou plastique, écriture, éveil musical, etc.

Le théâtre est également sollicité pour appuyer des initiatives d'enseignants : soutien à l'écriture ou à la mise en scène, pratique théâtrale, travail spécifique lié à des enjeux de formation.

Le théâtre est également partenaire des classes CHAT (classes à horaire aménagé théâtre) du groupe scolaire les Châlets.

En 2019-2020, le théâtre a accueilli 9 949 enfants et jeunes (maternelle, élémentaire, collège et lycée confondus).



● Au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le CRR propose tout au long de l'année des activités et des parcours variés :



Les parcours : un concert éducatif précédé d'une séance à la médiathèque pour préparer les élèves à l'écoute des œuvres présentées, destinés aux élèves de CM1 et de CM2 ;

Le concert du *Cinéma donne le La*, une séance concert destinée aux élèves de CE2 ;

Séances de précision d'instruments à l'auditorium, pour les CP et les CE1 ;

La classe de comédie musicale du CRR, pour les CM1 et CM2 ;

Le concert de l'harmonie pour les CE1 et CE2.

● Aux cinémas Le Lido et 4 Delta

Depuis la rentrée 2018, la Ville a repris l'exploitation du cinéma 4 Delta.

Un agent du cinéma est spécialement affecté à l'accueil du jeune public et organise des activités pour faciliter l'appropriation par les enfants des œuvres qui leur sont projetées.

En 2019-2020, 88 séances scolaires ont été organisées soit 8 562 élèves accueillis dont 58 séances au Lido pour 6 094 enfants et 30 séances au 4 Delta pour 2 468 enfants.

● Aux archives municipales

Les archives accueillent régulièrement les enfants des écoles élémentaires et des accueils de loisirs, soit dans le cadre des expositions qui y sont présentées, soit dans le cadre d'accompagnement des élèves pour des recherches, notamment pour le concours "Les petits artistes de la mémoire" organisé par l'Éducation nationale.

Sport

La Ville organise 20 séances de sport par année scolaire pour chaque enfant du CP au CM2, qui permettent une découverte ludique et éducative de différents sports :

Classes de CP : gymnastique et piscine

Classes de CE1 : tennis de table et piscine

Classes de CE2 : escrime et piscine

Classes de CM1 : basket-ball et piscine

Classes de CM2 : athlétisme et handball

La Ville finance la totalité de cette activité sur le temps scolaire : rémunération des éducateurs, transport en autocar, locaux et matériel.



Éducation au développement durable

● Les ateliers Environnement et nature

Cette proposition qui existe à Saint-Maur depuis plus de 20 ans consiste à faire découvrir aux enfants les sciences de la vie et de la terre, tout en les sensibilisant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable sur :

- L'eau
- Les insectes
- Les végétaux
- Les oiseaux
- Les déchets
- Les poissons, etc.

Des animateurs de la Ville spécialement formés et agréés par l'Éducation nationale conduisent les ateliers, qui comprennent des séances en classe et des sorties d'observation dans les squares, sur les bords de Marne ou au jardin pédagogique créé par la Ville en 2018.



● Une ferme dans la ville

Pour la deuxième année, une ferme pédagogique ouverte au public scolaire et aux Saint-Mauriens, a été installée au square de l'Abbaye, 34 classes étaient inscrites en 2020.

Durant le temps scolaire, des ateliers thématiques ont été proposés à 34 classes de grande section ainsi qu'à deux classes ULIS.



S'impliquer dans la vie de l'école

Les conseils de la vie éducative

Au sein de chaque école, les conseils de la vie éducative sont des temps d'information et d'échange sur l'ensemble des temps d'accueils périscolaires (matin, midi, soir et mercredi). Ils regroupent l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école. Ils sont constitués, sur invitation de la Ville, des directeurs d'écoles et/ou de représentants du conseil des maîtres, du responsable des services périscolaire et scolaire, du référent des temps périscolaires de l'école, du coordonnateur de secteur, des représentants des parents d'élèves de l'école, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et de l'élue(e) qui siège au Conseil d'école.

Dans chaque école, les CVE se réunissent :

- en octobre - novembre, après les élections des parents d'élèves, pour présenter le fonctionnement des différents temps périscolaires et faire l'état des lieux de la rentrée
- en juin, pour faire le bilan des activités proposées dans l'école sur les temps périscolaires et présenter les projets pour la rentrée suivante. Lors de l'année scolaire 2019-2020, cette seconde réunion n'a pu se tenir pour des raisons sanitaires

Pour les parents : les conseils d'écoles

Chaque école maternelle et élémentaire dispose d'un conseil d'école. Présidé par le directeur de l'établissement, il est composé de représentants de parents d'élèves, du conseil des maîtres et d'un représentant de la municipalité. Il se réunit une fois par trimestre pour discuter de l'environnement scolaire des enfants afin d'améliorer leur vie au sein de l'école. Parmi les sujets abordés : le règlement intérieur de l'école, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants, les sorties scolaires, les budgets...

Pour les enfants : le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants est une assemblée de 40 enfants scolarisés en CM1 et en CM2 à Saint-Maur. Ils sont élus dans les écoles de la ville pour deux ans. Avec le CME, la Ville implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens. Véritables porte-paroles de leurs camarades auprès des adultes, les élus du CME proposent en effet des projets au Maire et au Conseil municipal. Les petits conseillers se réunissent deux fois par an en séance plénière.

Les élus sont répartis dans 4 commissions thématiques différentes :

- Environnement et développement durable
- Hygiène et sécurité
- Sport et santé
- Communication et citoyenneté

Des représentants du CME assistent également aux trois commissions des menus annuelles et transmettent ainsi les avis de leurs camarades sur la restauration scolaire.





Le système de paiement des prestations

Toutes les prestations sont soumises à une tarification :

- Les accueils périscolaires du matin et du soir, y compris la sortie à 17h, dans les écoles maternelles et élémentaires
- Les Ateliers Soleil
- L'accueil du midi : restauration scolaire et périscolaire
- Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

La participation des familles à ces services est calculée en fonction des revenus et des charges du foyer sur la base du quotient familial.

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial permet de déterminer le tarif des prestations qui vous sera appliqué. Mis en place depuis la rentrée 2015, il est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer : les familles à revenus modestes paient ainsi moins que celles qui peuvent contribuer davantage.

Une répartition plus juste

Depuis la rentrée 2018, le quotient familial a évolué et est passé de 7 à 10 tranches pour une répartition plus juste. Les familles les moins favorisées ont vu ainsi leurs dépenses périscolaires baisser.

À noter : les tarifs demeurent toujours inférieurs à la moyenne départementale.

Comment le quotient familial est-il calculé ?

Son calcul est basé sur :

- Le montant des revenus imposables annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la mise en application
- Le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition
- Les prestations perçues de la C.A.F.*

Si la situation du foyer a évolué par rapport à l'année précédente, une étude spécifique peut être faite auprès du guichet d'accueil des familles sur présentation des justificatifs de revenus des trois derniers mois.

Le calcul est le suivant :

Revenu mensuel imposable du foyer (revenu annuel imposable ÷ 12) + prestations CAF mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales.

Quels documents fournir ?

Pour demander le calcul de votre quotient familial, vous pouvez effectuer la démarche soit via le portail famille soit auprès du guichet d'accueil des familles à l'Hôtel de Ville.

Il conviendra de vous munir des documents suivants :

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois*

* Sont exclus du calcul : les aides personnalisées au logement, l'allocation de logement à caractère familial, l'allocation de logement à caractère social, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial, l'allocation journalière de présence parentale, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation aux adultes handicapés.



Bon à savoir

Vous souhaitez connaître votre quotient familial ? Vous pouvez faire une simulation sur le site internet de la Ville, en saisissant les revenus annuels de votre foyer, votre allocation familiale mensuelle ainsi que le nombre de parts fiscales de votre foyer. Vous pouvez également télécharger la grille des tarifs appliqués pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Le paiement des factures

Les factures sont à régler auprès du Guichet d'accueil des familles ou via le Portail Famille.

Le paiement peut s'effectuer :

- Par versement en espèces
- Par chèque bancaire ou postal
- Par carte bancaire
- Par chèque CESU pour les temps d'accueils hormis la restauration



Les interlocuteurs et services en ligne

Le guichet d'accueil des familles

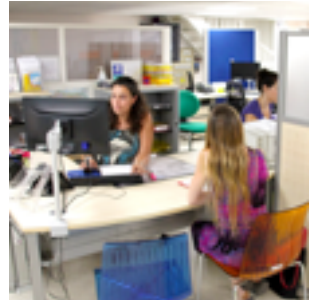
Il vous permet d'effectuer l'ensemble des démarches liées aux domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire.

Horaires d'ouverture** :

Lundi	8h30-11h45 et 13h30-17h45
Mardi	8h30-11h45 et 13h30-19h45
Mercredi	8h30-11h45 et 13h30-17h45
Jeudi	11h30-17h45
Vendredi	8h30-11h45 et 13h30-16h45
Samedi*	9h-11h45

* 1 samedi par mois : 19 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2020

** Attention les horaires des services de l'Hôtel de Ville peuvent être modifiés en raison de la crise sanitaire.



Le Guichet d'Accueil des Familles fermera ses portes les mardis à 17h45 durant toutes les vacances scolaires.

Hôtel de Ville

Place Charles de Gaulle
01 45 11 65 42

Le portail famille

Le portail famille est une plateforme en ligne sur laquelle il est possible de réserver de manière simple et rapide l'ensemble des prestations périscolaires. Vous pouvez également payer en ligne les prestations de la pause méridienne et des activités périscolaires. Cet espace complet permet aux familles de consulter le tarif des prestations et modifier leurs coordonnées en quelques clics.

Le portail famille est directement accessible depuis la page d'accueil du site officiel de la ville : saint-maur.com

Si vous n'êtes pas équipés d'un ordinateur, un poste est à votre disposition au Guichet d'accueil des familles.

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire auront lieu du 4 janvier au 31 mars 2021 au guichet d'accueil des familles.

Les enfants qui auront 3 ans en 2021 doivent être inscrits à l'école maternelle.

Les enfants qui auront 6 ans en 2021 doivent être inscrits à l'école élémentaire.

Vous devez effectuer une inscription scolaire pour votre enfant qui entre en petite section, en CP ou change d'école en cours de cycle maternel ou élémentaire.

Pièces à présenter (les originaux sont obligatoires)

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Deux justificatifs de domicile : taxe d'habitation 2020, quittance de loyer, quittance EDF, facture d'eau (la taxe foncière et les factures de téléphone ne sont pas admises)
- Carnet de santé ou certificat de vaccinations obligatoires (Diphtérie, Tétanos, Polio)

Pour les nouveaux Saint-Mauriens :

- contrat de location ou titre de propriété, certificat de scolarité

Pour les parents séparés ou divorcés :

- Photocopie du jugement de divorce ou de la convention de garde
- Courrier de l'autre parent n'effectuant pas l'inscription, indiquant son accord pour scolariser l'enfant sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité

Pour les personnes hébergées :

- Courrier de l'hébergeant accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité
- Deux justificatifs de domicile (voir liste des justificatifs ci-dessus)
- Attestation de sécurité sociale et notification de la caisse d'allocations familiales à la nouvelle adresse



Annuaire des écoles de la Ville

La ville de Saint-Maur compte 25 écoles publiques maternelles et élémentaires. Elles accueillent chaque année près de 6 500 élèves.

 Les écoles



École le Parc-Est

14, avenue de l'Est
01 48 86 06 07



École le Parc-Tilleuls

19, place des Tilleuls
01 48 83 69 44



Groupe scolaire Edith Cavell

52, avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79



École Schaken

5 bis, rue des Îles
01 48 83 99 56



Les écoles élémentaires



École Les Mûriers

Place de Molènes
01 42 83 88 22



École le Parc-Est

16, avenue de l'Est
01 48 86 34 49



Groupe scolaire les Châlets

11, villa Jarlet
01 48 83 00 56



École Michelet

2, avenue Michelet
01 42 83 88 23



Groupe scolaire Edith Cavell

52, avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79



École Marinville

39, avenue Marinville
01 42 83 88 18



École Diderot

20, avenue
Diderot
01 48 83 65 57



École La Pie

10, rue Mirabeau
01 48 83 16 92



École Champignol

12, rue Gaston
01 48 83 63 67

Groupe scolaire Les Châlets

11, villa Jarlet
01 48 83 00 56



École Jules Ferry

58, rue Jules
Ferry
01 48 83 16 89



École Nicolas Gatin

10, rue de La
Varenne
01 42 83 88 17

École Edouard Cazaux

65, avenue du
Bac
01 48 83 61 24



École Marinville

45, avenue
Marinville
01 48 83 11 06



École Les Mûriers

3, rue Chevalier
01 48 83 11 06

École Champignol

2, rue Louis
Maurice
01 42 83 88 24



École La Pie

3, avenue
d'Arromanches
01 42 83 88 21

École Edouard et Odette Bled

89, avenue
Carnot
01 42 83 88 20



École Auguste Marin

6, avenue
Auguste Marin
01 42 83 88 17

École Diderot

16, avenue
Diderot
01 42 83 88 19



École le Parc-Tilleuls

18, place des
Tilleuls
01 48 83 88 25

Les écoles privées sous contrat avec l'État

● École et collège Saint André

15, avenue Mahieu
01 48 83 08 07

● École Yechiva ETS Haim

84, boulevard du Général Giraud
01 48 86 05 50

● École et collège Jeanne d'Arc

109, boulevard de Créteil
01 48 83 07 79

● École Le Rosaire

22, avenue des Arts
01 48 83 91 04

● Pense-bête des délais d'inscription et réservation aux activités

Activité	Réservation	Délais
Accueil du matin	Sans réservation	
Accueil du midi	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation
Accueil du soir		
Sortie dérogatoire à 17h		La veille avant 12h
Étude surveillée	Voir auprès de l'organisme chargé de l'étude	
Accueil de loisirs :	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 15 jours avant la date de la prestation
▪ Mercredi		
▪ Vacances scolaires		Jusqu'à 15 jours avant le début de la période de vacances



● Vacances scolaires 2020/2021



Zone C	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2020		Mardi 1^{er} septembre 2020
Vacances de la Toussaint 2020	Samedi 17 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël 2020	Samedi 19 décembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver 2021	Samedi 13 février 2021	Lundi 1^{er} mars 2021
Vacances de printemps 2021	Samedi 17 avril 2021	Lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Vendredi 14 mai 2021	
Grandes vacances 2021	Mardi 6 juillet 2021	

